

présent rapport, tiennent compte avant tout de données d'hydraulique et de facteurs économiques, les questions de frontière mises à part. Chaque plan tient pour acquis que le réseau dans son ensemble ne constituerait qu'une seule et même entité, et les conclusions auxquelles chaque plan donne lieu, ne s'appliqueraient pas *ipso facto* à un aménagement partiel ou incomplet. L'importance du facteur temps n'entre pas en ligne de compte, bien que les plans en fassent mention. Autant que faire se peut, le critère de base est toujours l'aménagement le plus économique des ressources du bassin tout entier; toutefois, des considérations de nature non technique entrent en ligne de compte, par exemple lorsque les ressources pourraient servir à plusieurs usages concurrents; dans des cas de ce genre, les entreprises les moins onéreuses ont été éliminées au profit de travaux qui permettraient de réaliser au mieux un plan donné.

La valeur la plus grande et la plus évidente des ressources hydrauliques du bassin, qui existent déjà ou dont on peut prévoir l'existence dans un avenir plus ou moins prochain, est sans conteste leur potentiel d'énergie hydro-électrique. En toute logique, l'objectif principal des divers plans est donc l'aménagement des eaux du bassin en tant que ressource de houille blanche. Pour aménager les ressources du bassin du Columbia de façon à les utiliser à fond, il faudrait construire toute une série de barrages qui permettraient d'utiliser au mieux les eaux du Columbia proprement dit et celles de ses principaux affluents. Partout où la topographie le permettra, ces barrages créeront des réservoirs qui retiendront les eaux qui seraient autrement gaspillées parce que les installations d'aval ne pourraient les utiliser en période de crue. Ces eaux de retenue seraient libérées au moment opportun et seraient ainsi utilisées à bon escient. En outre, puisque la saison des crues dans la plus grande partie du bassin commence généralement en mai et finit en juillet, la plupart des réservoirs pourraient retenir les eaux des crues, ce qui empêcherait les inondations sans nuire en quoi que ce soit à la production de courant électrique. Qui plus est, ces réservoirs retiendraient les eaux nécessaires à l'approvisionnement en eau potable, à la navigation, à l'irrigation, à la lutte contre la pollution des eaux et à la conservation en général.

Si l'on en juge d'après ce qui précède, il est évident que si l'objectif principal est atteint, c'est-à-dire l'aménagement de toutes les ressources hydro-électriques du bassin, la protection contre les inondations sera également assurée et les eaux pourront être utilisées à toutes sortes d'autres fins. Il est donc logique que ce soit vers cet objectif que tendent les divers projets d'aménagement.

Les cartes-croquis qui figurent ci-après, montrent les emplacements des ouvrages projetés et le sens de l'écoulement des eaux, pour chacun des trois projets d'aménagement. Le tableau 20 (tiré du rapport) donne la liste des ouvrages pour chacun des projets. Un des projets ne comporte aucune dérivation, tandis que les deux autres